

**LISTE DES CONTENEURS
DEBARQUES OU EMBARQUES**
*sur le Terminal de Commerce International
de Motu Uta*
(fournie par l'agent maritime)

Pour tout navire effectuant une escale commerciale au port de Papeete, l'agent maritime est tenu de déclarer la liste des conteneurs comportant les éléments ci-dessous. Cette liste est à transmettre par e-mail à la Subdivision commerciale du Port Autonome de Papeete (commercial@portppt.pf) dans un délai de **10 jours maximum après le départ du navire.**

- Date de réalisation de la liste des conteneurs
- Type (Débarquement / Embarquement)
- Nom de l'agent maritime
- Nom de la compagnie maritime
- Nom du navire
- Numéro du voyage
- Date de l'escale (Date d'arrivée)
- Numéro du conteneur
- Taille du conteneur
- Indication PPN (Produit de Première Nécessité)
- Indication REEFER (Conteneur frigorifique)
- Indication FCL / LCL / VIDE (Classe de conditionnement)
- Indication MD (Marchandise Dangereuse)
- Indication GROUPAGE (Conteneur à dépoter sur le terminal)
- Indication TRANSBORDEMENT (Conteneur en transbordement)